

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES
Liberté Égalité Fraternité

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements - Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques

COMMUNE DE BOUYON

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

PORTER À CONNAISSANCE

CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
PARTIE OUEST
1/5 000

pour le préfet, le sous-préfet, le maire et le cabinet
C. de G. 2018

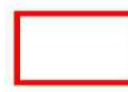





Benoit HUBER

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements - Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques

BUREAU D'ÉTUDES



LEGENDE

-  Périmètre d'étude
- Zones réglementées**
-  **ZONE ROUGE**
- en zones urbanisées ou à urbaniser : aléa moyen à très fort de chutes de blocs
- en zones peu ou pas urbanisées : aléa moyen à très fort de chutes de blocs
-  **ZONE ROUGE**
- en zones urbanisées ou à urbaniser : aléa fort à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs
- en zones peu ou pas urbanisées : aléa moyen à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs
-  **ZONE ROUGE**
- en zones urbanisées ou à urbaniser : aléa moyen à très fort de chutes de blocs et aléa fort à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs
- en zones peu ou pas urbanisées : aléa moyen à très fort de chutes de blocs et aléa moyen à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs
-  **ZONE BLEUE** : zone soumise à des mesures de prévention
- en zones urbanisées ou à urbaniser : aléa faible de chutes de blocs et aléa faible à moyen d'un phénomène autre que les chutes de blocs
- en zones peu ou pas urbanisées : aléa faible de chutes de blocs et aléa faible d'un phénomène autre que les chutes de blocs
-  **NR** ZONE BLANCHE : zone non réglementée

- Nature du phénomène**
- G : Glissement
 - E : Effondrement
 - Eb : Eboulement chute de blocs
 - Ra : Ravinement

Sources : cadastre DGFP, 2020